

Avant de nous indiquer votre souhait de vous inscrire, vous devez vérifier que vous remplissez les conditions d'admission pour ces programmes (cf. <https://admission.umontreal.ca/programmes/microprogramme-en-didactique/admission-et-reglements/>).

En plus des conditions générales d'admission aux cycles supérieurs de l'Université de Montréal, **les bacheliers de l'année en cours** devront remettre une copie d'un contrat d'enseignement **d'au moins deux mois** au début des cours du microprogramme. Votre admission sera conditionnelle à la remise d'une copie de votre contrat à la rentrée.

Autres informations importantes :

1. Les participants s'engagent à mettre en pratique des contenus de cours à hauteur d'un minimum de 14 heures par session.
2. Dans le cas particulier des étudiantes en congé de maternité, en retrait préventif ou des étudiants en congé parental, ils s'engagent à l'une ou l'autre des mesures d'adaptation suivantes, à hauteur d'un minimum de 14 heures par session:
 - Option 1 : analyse critique de vidéos de pratique reliées à des contenus de cours.
 - Option 2 : planification détaillée et anticipation de mises en pratique reliées à des contenus de cours.
3. Tous les étudiants devront rendre compte de leur mise en pratique ou de ce qui s'y substitue dans leur portfolio et dans leurs examens réflexifs.